

Thorigny-sur-Marne, le 19 mars 2024



**ARRÊTÉ N°2024/1569**

**ARRETE CONCERNANT L'OUVERTURE DES TERRAINS DE FOOTBALL ANNEXE**

Le Maire de la Ville de Thorigny-sur-Marne,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Considérant les pouvoirs de Police du Maire, notamment en matière de préservation du Domaine Public Communal, en application des articles L 2212.1 à L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 1 :** L'usage du terrain annexe de Football est autorisé à partir du mardi 26 mars 2024 uniquement pour le scolaire et péri-scolaire.

**ARTICLE 2 :** Les Associations concernées ainsi que la Fédération Française de Football seront averties au plus tôt de cette modification.

**ARTICLE 3 :** Tout contrevenant pourra se voir infliger des sanctions que le Maire se réserve le droit de définir en accord notamment avec les responsables des clubs sportifs intéressés. La responsabilité de chaque contrevenant pourra être engagée directement par le Maire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif de Melun peut être par application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commissaire de Police de Chessy, la Police pluri-communale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Monsieur le Commissaire de Police de Chessy, la Police pluri-communale, la Directrice Générale des Services, les Services Techniques, le service Animation, Le Directeur du Pôle Familles - Vie locale, le L E P, les Ecoles Primaires, le District Nord Seine et Marne, FC Thorigny, L'AJT

Certifié exécutoire par le Maire Adjoint  
Compte tenu de la publication le  
Le Maire Adjoint Patrimoine Communal et Espaces Publics

**25 MARS 2024**

Le Maire Adjoint Patrimoine Communal et Espaces Publics

Hervé PILGRAIN



Hervé PILGRAIN



Mairie de Thorigny-sur-Marne  
1 rue Gambetta 77400 Thorigny-sur-Marne  
01 60 07 89 89  
[guichet.unique@thorigny.fr](mailto:guichet.unique@thorigny.fr)

[www.thorigny.fr](http://www.thorigny.fr)